

Renvoi à la commission chargée de recevoir les dépouilles des églises de l'adresse des officiers municipaux de Cluny qui envoient de l'argenterie, lors de la séance du 29 messidor an II (17 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi à la commission chargée de recevoir les dépouilles des églises de l'adresse des officiers municipaux de Cluny qui envoient de l'argenterie, lors de la séance du 29 messidor an II (17 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 241;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23823_t1_0241_0000_8

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des revenus nationaux (1).

29

L'agent national de la commune de Dôle (2) envoie à la Convention 176 marcs 3 onces de galons en or et en argent, 19 marcs d'argent massif, une once 4 gros et demi 12 grains d'or massif, 2 croix de collège abandonnées par les écoliers, et 1 croix de Saint-Louis.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (3).

30

Les officiers municipaux de Cluny (4) envoient le reste des dépouilles de leur ci-devant église, consistant en 184 marcs de galons d'or, 76 marcs de galon d'argent, 46 marcs de *parfifure* fine, 8 marcs 6 onc. d'argent, et 14 marcs provenant du brûlement des étoffes d'or et d'argent.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission chargée de recevoir les dépouilles des églises (5).

31

Les administrateurs du district de Pontarlier (6) annoncent l'envoi de 260 marcs 3 onces 2 gros et demi d'argenterie, qui, joints à 675 marcs 2 onces 2 gros précédemment envoyés, font 935 marcs 5 onc. 4 gros et demi.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (7).

32

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal du 25 : la rédaction en est adoptée (8).

33

La société populaire de Bergerac, département de la Dordogne, écrit à la Convention que d'immenses édifices se sont élevés en deux mois pour la fabrication des armes; que déjà les ateliers y sont en pleine activité.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

34

L'agent national du district de Bellac, département de la Haute-Vienne, annonce que la fête du 20 prairial a été célébrée avec l'expression la plus vive des sentimens de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Bellac, 25 prair. II. Au présid. de la Conv.] (3).

« Citoyen President

Le 20 prairial la feste a l'etre Supreme a été celebrée dans cette commune avec l'expression la plus vive des sentiments qu'inspire l'amour des vertus Republicaines; Les vieillards, les femmes, les enfants, tous les citoyens enfin, pénétré de l'etre Supreme écoutant dans le plus grand recueillement les discours qui ont été présentés, ce n'étoit pas assez. Jaloux de vous exprimer leurs sentiments, tous les citoyens voulurent qu'une adresse vous fut présentée, quelle fut rédigée et signée sur l'autel de l'etre Supreme. Chacun se pressoit de venir y porter l'expression de son cœur; La s'ecrioient tous les Citoyens dites a nos Représentants que nous portons la Republique dans nos cœurs que nous exécutons les rois et les tyrans, que passionnés pour la Liberté nous en sommes dignes, qu'ils la consolident et qu'ils ne suspendent leurs travaux qu'au moment ou les rois ne seront plus. Representants vous n'aurez pas en vain mis la vertu a l'ordre du jour. La liberté et la lissence ne peuvent etre confondus, le françois sera libre et vertueux.

Pour suppleer a l'ingratitude du sol et remplir les 1 000 livres de salpêtre que le Comité de salut public demande a chaque district, les citoyens se sont levés en masse pour faire bruler des broussailles, des herbes et autres combustibles afin d'avoir de la cendre et l'envoyer a l'atelier.

Je ne négligerai rien pour faire connoître au peuple les charmes de notre Revolution. S. et F. ».

RAFFARD.

(1) P.V., XLI, 306. Bⁱⁿ, 2 therm. (2^e suppl^t) et 3 therm. (2^e suppl^t).

(2) Jura.

(3) P.V., XLI, 306. Bⁱⁿ, 2 therm. (2^e suppl^t).

(4) Saône-et-Loire.

(5) P.V., XLI, 306. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t).

(6) Doubs.

(7) P.V., XLI, 307. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t).

(8) P.V., XLI, 307.

(1) P.V., XLI, 307. Bⁱⁿ, 4 therm.; Mon., XXI, 246; M.U., XLI, 474; Audit. nat., n° 662; J. Sablier, n° 1443; Rép., n° 210; J. Paris, n° 564; J. Fr., n° 661 (la plupart des gazettes signalent que ces créations sont l'œuvre de La kanal). Voir séance du 23 mess., n° 45.

(2) P.V., XLI, 307. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t); Mon., XXI, 246.

(3) C 309, pl. 1201, p. 24; J. Fr., n° 667; M.U., XLII, 90.